



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 79 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

46 - Préfecture du Lot

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

Arrêté N °2014309-0001 - Arrêté préfectoral n ° 2014 - 096 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

..... 1



PRÉFET DU LOT

Arrêté n ° 2014309-0001

**signé par
le Secrétaire Général de la préfecture**

le 05 Novembre 2014

**46 - Préfecture du Lot
Bureau de la coordination et du pilotage de la performance**

Arrêté préfectoral n ° 2014 - 096 portant
modification de la composition du conseil
départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques.

PREFECTURE
Secrétariat général

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

**Arrêté préfectoral n° 2014 - 096 portant modification de la composition
du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2006-672, du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 17 avril 2013 nommant Monsieur Eric SACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Lot ;

Vu le décret du 18 avril 2013 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet du Lot ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-126 du 30 août 2006 modifié portant institution du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-009 du 29 janvier 2013 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu le courrier du Secrétaire général du GADEL (groupement associatif de défense de l'environnement du Lot) en date du 22 octobre 2014 désignant pour siéger au sein du CODERST M. Guy DUMAS (membre titulaire) et M. Michel GRINFEDER (membre suppléant) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Lot,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1er, c) 2ème alinea de l'arrêté préfectoral n° 2013-009 modifié en date du 29 janvier 2013 susvisé, en ce qui concerne les représentants des associations agréées de protection de l'environnement, est modifié ainsi qu'il suit :

au lieu de : « M. Christian MEUNIER, représentant le GADEL, membre suppléant»

lire : « M. Michel GRINFEDER, représentant le GADEL, membre suppléant »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2 : L'article 2, c) de l'arrêté préfectoral n° 2013-009 modifié en date du 29 janvier 2013 susvisé, en ce qui concerne les représentants d'associations et d'organismes, est modifié ainsi qu'il suit :

au lieu de : « M. Christian MEUNIER, représentant le GADEL, membre suppléant»

lire : « M. Michel GRINFEDER, représentant le GADEL, membre suppléant»

Le reste de l'article est inchangé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et notifié à chaque membre du conseil.

Fait à Cahors, le 5 novembre 2014

Pour le préfet du Lot,
Le secrétaire général,


Eric SACHER